INFORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation
Service de la coordination des actions sanitaires
Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales
Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels
Adresse : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Loïc CARTAU
Tél : 01 49 55 81 49
Courriel institutionnel : blacco.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : SDPRAT/BLACCO/13/143
MOD10.21 F 20/07/12

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDPRAT/N2013-8171

Date: 22 octobre 2013

NOR : AGRG1326377N

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application :	immédiate
Abroge et remplace :	-
Date limite de réponse/réalisation :	-
Nombre d'annexe :	Aucune
Degré et période de confidentialité :	-

Objet : Laboratoires agréés pour la réalisation de la stimulation des échantillons destinés à l'analyse Interféron Gamma

Textes de référence:
-**Articles L. 202-1 et R. 202-8** et suivants du code rural ;
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=E75C6EE7346729126E1471A9DCEB3C5C.tpdjo12v_1?idArticle=LEGIARTI000006583031&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20090602
-**Arrêté du 19 décembre 2007** «fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux» ;
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017936605&fastPos=1&fastReqId=1864864412&categorieLien=id&oldAction=rechTexte
-**Note de service DGAL/SDPPST/N2011-8073 du 23 Mars 2011** portant sur le « diagnostic de la tuberculose bovine et caprine dans les laboratoires agréés - organisation technique et administrative
-**Note de service DGAL/SDPRAT/N2013-8130 du 31 juillet 2013** relative à un appel à candidatures pour l'établissement de la liste des laboratoires agréés pour la réalisation de la stimulation des prélèvements dans le cadre de l'analyse par interféron gamma de la tuberculose

Résumé: La présente note de service liste les laboratoires agréés pour la réalisation de la phase de stimulation des échantillons – Interféron gamma pour le diagnostic de la tuberculose bovine et ovine

Mots-clés: Tuberculose- Interféron gamma - Laboratoire - Agrément - Analyse officielle - Contrôle officiel

Destinataires
Pour information : - Laboratoires départementaux d'analyses - Directeurs des DAAF, DDPP, DDCSPP - Préfets - DRAAF - ADILVA - Laboratoire de santé animale de l'Anses de Maisons-Alfort

I.Liste des laboratoires agréés

La liste des laboratoires agréés pour la réalisation de la phase de stimulation des échantillons pour l'analyse interféron gamma est consultable sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture depuis la page d'accueil > Espace Pro > Santé et Protection des Animaux > Maladies animales > Laboratoires agréés et méthodes officielles > Laboratoires agréés et méthodes officielles en santé animale > tuberculose –Liste des laboratoires agréés

L'adresse informatique est la suivante :
http://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agrees-et-methodes-officielles-en-sante-animale

II.Laboratoire national de référence

Unité Zoonoses Bactériennes
ANSES - Laboratoire de Santé Animale de Maisons-Alfort
23 Avenue du Général-de-Gaulle
F-94706 Maisons-Alfort Cedex
mél : maria-laura.boschiroli@anses.fr
Tél : 01 49 77 13 00 - Fax : 01 49 77 13 44

Le Directeur Général de l'Alimentation

Signé : Patrick DEHAUMONT